

RAPPELS

4^e VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le 4^e versement des taxes municipales est dû le 6 septembre 2017.

Vous pouvez payer au comptoir, par paiement direct (carte de guichet automatique), en argent ou par chèque. Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Vous pouvez également payer votre compte dans la plupart des institutions financières, par AccèsD ou en nous postant un chèque.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Année 2017

Les séances du conseil ont lieu au Centre Gabriel-Nadeau, situé au 1, rue Langlois, à compter de 20 h aux dates suivantes pour l'année 2017 :

Lundi 11 septembre
Lundi 13 novembre

Lundi 2 octobre
Lundi 4 décembre

Le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité le matin de la tenue de chacune des séances, à l'adresse suivante: www.sainteluce.ca

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Lundi 16 octobre 2017

Les mettre à la rue la veille pour une collecte assurée.

Les encombrants acceptés

Divans, fauteuils, meubles de patio, tables et chaises, matelas, tapis, appareils ménagers et électroménagers, cuisinières, réfrigérateurs, baignoires, éviers, réservoirs à eau chaude, fournaise.

Les encombrants refusés

Le matériel en vrac et les matériaux de construction ne sont pas tolérés. Ils doivent être transportés à l'Écocentre de la Mitis.

RAPPEL COLLECTE DES BACS ROULANTS

Toujours mettre le(s) bac(s) la veille de la collecte pour s'assurer que les matières résiduelles soient ramassées. De plus, veuillez prendre note que tout surplus déposé à l'extérieur d'un bac restera sur les lieux.

Sommaire

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Le mot VERT du mois
- Prévention incendie
- Élections municipales
- Abris d'hiver
- L'éclairage public à Sainte-Luce
- Le parc intergénérationnel est prêt

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Hommage à Mme Laurette De Champlain
- Bibliothèques
- Club des 50 ans et plus de Luceville
- Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce
- Cercle de Fermières Sainte-Luce

COURS - AUTOMNE 2017

CLASSIQUE DE SAINTE-LUCE

CONGÉS FÉRIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés lundi 4 septembre à l'occasion de la fête du travail et le lundi 9 octobre pour l'Action de Grâce.

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro 418 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

Informations municipales

Le Mot vert du mois – « De retour après la pause » - Septembre 2017

Bon retour! C'est déjà la fin des vacances et le retour dans la routine de l'école et du travail. C'est aussi un excellent moment pour reprendre ou débiter l'incorporation dans notre quotidien de bonnes habitudes qui auront un impact positif sur l'environnement et même sur votre portefeuille, en appliquant le principe hiérarchique des **3RV-E** (Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage, Valorisation et Élimination).

Retour au travail

- Réduire à la source :
 - o N'imprimez que le strict minimum nécessaire;
 - o Privilégiez les produits durables (tasses, verres, ustensiles, etc.).
- Réutilisation :
 - o Réutilisez les feuilles comme bloc-notes;
 - o Besoin d'articles divers de bureautique, achetez usagé !
- Recyclage et Valorisation :
 - o L'utilisation des bacs bleus et bruns, ce n'est pas seulement pour la maison !

Retour à l'école

- Réduire à la source :
 - o Faites des boîtes à lunch zéro déchet !
 - § Privilégiez les contenants réutilisables;
 - § Évitez les emballages individuels de yogourts, biscuits, etc.;
 - § Évaluez les besoins et n'y mettez que le nécessaire.
- Réutilisation :
 - o Réutilisez les objets pour faire de la création, par exemple :
 - § Épingle à pain, carton de lait, carton d'œuf, etc.
- Recyclage et Valorisation :
 - o Encore une fois, l'utilisation des bacs bleus et bruns, ce n'est pas seulement à la maison !

Les 3RV étant dits, il ne reste que le « E »! **Éliminez** vos mauvaises habitudes et repartez du bon pied, pour vous, vos enfants et votre milieu de vie. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

Vincent Dufour,

coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca
Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél. : 418-775-8445, poste 113

PRÉVENTION INCENDIE



Pour rendre votre résidence sécuritaire :

- Installer un avertisseur de fumée à chaque étage et près des chambres à coucher.
- Installer un avertisseur de CO près des chambres à coucher et près des appareils de chauffage comme le poêle à bois, le foyer et la fournaise au mazout.
- Se procurer un extincteur portatif et apprendre à s'en servir.
- Préparer un plan d'évacuation et prévoir un lieu de rassemblement. S'exercer au moins une fois par année.
- Prévoir deux sorties afin d'évacuer les lieux en sécurité.

Pour votre sécurité et celle de vos proches:

- Vérifier mensuellement la pression de l'extincteur et le secouer légèrement la tête en bas.
- Remplacer l'appareil s'il présente des traces de rouille ou s'il est endommagé.
- Le faire vérifier annuellement par une personne qualifiée.
- S'il est rechargeable, le faire remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.
- Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de la résidence, qui sert à faciliter l'évacuation de la résidence augmentant ainsi les chances de survie des occupants et des visiteurs.
- Il doit être connu de tous et être pratiqué au moins une fois par année.

Préparation du plan d'évacuation

- Indiquer toutes les fenêtres et portes qui peuvent servir d'issues vers l'extérieur.
- Inscrire tous les trajets possibles pour sortir, au moins deux par pièce, si possible.
- Indiquer le point de rassemblement, généralement situé devant la maison, où se rendre après avoir évacué la résidence.
- Indiquer l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO), ainsi que des extincteurs portatifs.
- Prévoir l'évacuation des enfants, des personnes âgées ou handicapées.
- Placer le plan d'évacuation à la vue de tous.
- S'exercer au moins une fois par année.

Assurez-vous que votre numéro civique est visible de la rue pour aider les services d'urgence (pompiers, ambulanciers, policiers) à identifier votre demeure en cas de besoin.

Votre service de prévention des incendies

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

Si vous voulez vous présenter comme candidat aux élections municipales de 2017 et que vous répondez aux conditions d'éligibilité prévues par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie au président d'élection de votre municipalité entre le 22 septembre et le 6 octobre, au plus tard à 16 h 30.

Déclaration de candidature

La déclaration de candidature est un document officiel que vous pouvez vous procurer au bureau du président d'élection situé au 1, rue Langlois (bureau municipal). Ce document sert à :

- vous identifier en tant que candidat;
- préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- identifier, le cas échéant, le parti ou l'équipe reconnue que vous représentez;
- présenter le nombre de signatures d'appui requises à votre candidature en vertu de la loi.

Les signatures, provenant des électeurs de la municipalité, ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature. Le nombre minimal de signatures d'électeurs appuyant votre candidature varie selon le poste électif et la taille de votre municipalité.

Pour le poste de maire

Population	Nombre minimal de signatures d'électeurs de la municipalité
Moins de 5 000 habitants	5

Pour le poste de conseiller

Moins de 5 000 habitants	5
--------------------------	---

Une fois déposée et acceptée par le président d'élection, la déclaration de candidature devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande. Tant que cette étape n'est pas franchie, la confidentialité est préservée. Le président d'élection ne peut pas dévoiler le nom des personnes qui se sont procuré le formulaire de déclaration de candidature.

Retrait de sa candidature

En tout temps, vous pouvez retirer votre candidature sans pénalité. Pour ce faire, vous devez transmettre au président d'élection un avis signé en ce sens.

Un avis de retrait de candidature est également nécessaire si, avant la fin de la période de mise en candidature, vous souhaitez vous présenter à un autre poste. Vous devrez alors déposer une nouvelle déclaration de candidature.

Élection sans opposition

Si, à 16 h 30 le 6 octobre 2017, soit à la fin de la période prévue par la loi pour la production des déclarations de candidature, vous êtes la seule personne à avoir produit une déclaration de candidature à un poste, vous serez alors proclamé élu sans opposition. Votre mandat commencera à la suite de votre assermentation, qui doit se faire dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection.

ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver de rangement et les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- a) Un maximum de deux (2) abris d'hiver pour automobiles est autorisé par logement. Qu'il y ait un ou deux abris, la superficie totale maximale autorisée est de 42 mètres carrés;
- b) Un maximum de deux (2) abris d'hiver de rangement est autorisé par logement. Qu'il y ait un ou deux abris, la superficie totale maximale autorisée est de 15 mètres carrés;
- c) Un maximum d'un (1) abri d'hiver pour les accès piétonniers est autorisé par logement. La superficie totale maximale autorisée est de 15 mètres carrés;
- d) L'abri d'hiver pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- e) L'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la ligne avant de la propriété;
- f) L'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- g) La hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 2,5 mètres;
- h) Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;
- i) Un abri d'hiver peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- j) Le terrain est occupé par un bâtiment principal.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À SAINTE-LUCE

Nous voulons ici vous donner de l'information en ce qui a trait à l'éclairage public à Sainte-Luce. Il s'agit en fait des lampadaires qui sont généralement installés sur des poteaux qui appartiennent à la compagnie Telus, nous avons 251 lampadaires.

En 2015, nous avons remplacé les lampadaires à haute vapeur de sodium, par des lampadaires au DEL, dans le but d'avoir un meilleur éclairage et une économie substantielle en ce qui a trait à la facture d'électricité.

En 2014, dernière année où nous avions des lampadaires à haute vapeur de sodium, il en coûtait 23 049 \$ d'électricité, en 2015 nous ne pouvons pas utiliser les coûts d'électricité comme année de référence, parce que c'est durant cette année-là que nous avons effectué le changement. En 2016, il en a coûté 13 049 \$ pour l'éclairage public, soit une réduction de plus de 43 %, sans compter que les tarifs d'électricité augmentent à travers le temps.

De plus, ces nouveaux lampadaires sont garantis pour 10 ans. Donc les coûts d'entretien ont également diminué en passant en 2014 de 6 872 \$ en 2014 à 2 763 \$ en 2016, soit une réduction de 60 %.

Il est également important de mentionner que nous avons bénéficié d'une subvention de 20 000 \$ d'Hydro-Québec pour effectuer le remplacement des luminaires.

Pour toute autre information concernant l'éclairage public.

Jean Robidoux
Directeur général

LE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL EST PRÊT!

Enfin, après maintes heures de travail sous la chaleur, l'équipe des travaux publics de la Municipalité a vaillamment complété la mise en place de votre nouveau parc!

Situé en bordure du fleuve (80, route du Fleuve Ouest), 3 exercices, des bancs, des tables de pique-nique ainsi que des lumières à énergie solaire y ont été placés.

La municipalité de Sainte-Luce aimerait remercier Madame Louise Proulx pour sa participation au projet. En effet, l'apport de rosiers et de vivaces permettra un embellissement fleurissant de cette nouvelle aire de repos/mise en forme.



Informations et activités communautaires

HOMMAGE À MADAME LAURETTE DE CHAMPLAIN

C'est en tout début de sa vie d'adulte que Madame Laurette de Champlain, encouragée par sa mère, participe à la vie sociale et communautaire dans son milieu. En premier, elle adhère au Cercle de Fermières de Luceville, son village natal. Puis rapidement, ses talents d'organisatrice favorisent sa nomination comme administratrice au sein de l'organisme féministe de L'AFEAS de St-Léandre. À Matane, elle s'investit à la Chambre de Commerce Junior, puis comme vice-présidente du Patinage artistique et du Patinage de vitesse. Elle accepte la responsabilité de la formation des hôtesse et de l'organisation des activités civiques dans le cadre du Festival de la Crevette de Matane. Elle met sur pied le comité d'accueil à la ville de Matane, et organise les réceptions civiques pour les nouveaux venus en collaboration avec la Ville. Comme professionnelle, elle est appelée à déménager. De retour à Rimouski, on la nomme responsable du Protocole au Gala des Entreprises, puis l'un à la suite de l'autre, elle siège au Conseil d'administration des Dames Hélène de Champlain, s'investit à la Fédération des Organismes familiaux.

Assume la fondation et la présidence de l'Association des Familles Monoparentales de la région. Madame de Champlain est une personne grandement impliquée au sein de différents regroupements sociaux et communautaires, aussi son engagement devient de plus en plus important. En effet, de 1968 à 1972, elle est élue au Comité Parents-Maîtres de la Commission scolaire de Matane. De 1973 à 1979, à titre de membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de la Commission d'aide juridique du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, de là elle mène le projet d'implantation d'une aide de service para-légal pour cette clientèle effectif en 1975. De 1984-88, elle est membre du Comité Politique Féminin de Rimouski ayant comme mandat de planifier, soutenir de façon à favoriser l'engagement des femmes en politique. Cet engouement pour la politique l'amène même à la gestion de l'agenda de la candidate conservatrice à Ville Lasalle-Emard en 1992. Puis un déménagement dans le comté de Manicouagan, lui permet comme membre actif de l'Alliance canadienne de se lancer dans la course électorale contre 4 autres candidats. Cette campagne électorale lui permet de rencontrer la population du comté, de discuter avec les employés des entreprises locales, d'échanger avec les élus municipaux et de consolider son réseau de contacts. A la demande de plusieurs membres elle devient Présidente du comité de citoyens, impliqués dans plusieurs dossiers: fusion municipale, à la défense des barrages dans nos rivières, de Port-Cartier, 600 membres la suivait dans cette aventure. Après quelques années de répit, elle est de retour au Conseil d'administration du Centre de Santé et des Services sociaux des Sept-Rivières à Port-Cartier. À titre de représentante de la population, elle y siège de 1999 à 2002. Au cours de 1999. Elle y implante un bureau du Curateur public à Rimouski avec l'aide de la députée. De retour à Rimouski, elle est membre associée et active de Légion Royale Canadienne. Membre au Conseil d'administration de la Société nationale de l'Est du Québec. Elle est membre du conseil d'administration du Centre d'assistance et d'accompagnement des plaintes soucieuses des dossiers concernant les personnes âgées. Membre de l'Association des Soins palliatifs au Centre de Santé régional, l'Association du Cancer de l'Est-du-Québec. A été 3 mandats membre du Conseil de surveillance de la Caisse populaire de Sainte-Luce-Luceville. Femme toujours aussi engagée, elle se lance une seconde fois comme candidate à l'investiture du Parti Conservateur du Canada dans la Métis. Pour des raisons de santé, elle se retire du bénévolat, pour certains C.A, pour écrire et publier en 2013 «Quand je rejoins le cœur des autres, ma vie commence», œuvre poétique; une seconde œuvre est en cours d'écriture.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SECTEUR LUCEVILLE

À tous nos abonnés

Veillez prendre note que la bibliothèque municipale du secteur Luceville a repris ses activités.

Voici notre horaire :

Heures d'ouverture

Mardi en après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi en soirée de 19 h à 20 h 30

C'est un plaisir de vous accueillir et bonne lecture !

L'équipe de bénévoles
Bibliothèque municipale de Luceville

BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-LUCE-SUR-MER BAZAR DE LIVRES



Le dimanche 5 novembre, il n'y a pas que des élections municipales!

Ce jour-là, de 10 h à 20 h, votre bibliothèque du secteur Sainte-Luce-sur-Mer tient son bazar. D'ici là, nous acceptons avec plaisir vos livres en trop.

Les fonds recueillis serviront à l'achat de nouveaux livres.

Amenez vos enfants!



CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

- * Local situé au 67, rue Saint-Pierre Est.
- * Correspondance à l'attention de :
Madame Rachel Fortin,
62 rue Saint-Laurent, Sainte-Luce G0K 1P0
- * Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois, Ste-Luce-sur-Mer.
- * Pavillon des loisirs, 110 rue Saint-Pierre Est, Luceville.

Les membres du Conseil d'administration ont le plaisir de vous présenter le programme des activités prévues au calendrier pour l'AUTOMNE 2017. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter l'un ou l'autre des administrateurs : Mesdames Denise Dionne 739-4394, Gilberte Dumont 739-3239, Rachel Fortin, secrétaire 739-3820, Claire Gagnon 739-3514 et Gisèle Hallé, présidente 739-5606; monsieur Wilfrid Perreault 739-3461.

CALENDRIER des activités AUTOMNE 2017.

La RENTRÉE / Jeudi, le 14 septembre, centre communautaire Gabriel-Nadeau, secteur Ste-Luce-sur-Mer, 10 h : cartes, 11 h 30 : repas amical (brevages et desserts gratuits; apportez votre sandwich), 12 h 30 - informations & inscriptions, 13 h - 15 h 30 Jeux d'équipe. Invitation aux membres et non membres. Rires et convivialité de la partie. ☺ Confirmez votre présence: Denise : 418 739-4394 ou Gilberte 418 739-3239.

Horaire de la semaine

11 septembre au 14 décembre.

1. **LUNDI- CARTES / DAMES / TOCK / PICHENOLLES**, jeux sur Wii de 13 h 30 - 16 h, au local du Club. Responsables : Denise Dionne et Wilfrid Perreault.
2. **MARDI - Viactive (Pavillon des loisirs)** 9 h 30 - 10 h 30; nombre illimité de participants; Responsable: Rachel Fortin
3. **MARDI - ateliers «MUSCLEZ VOS MÉNINGES»** 13 h 30 à 15 h 15, Local, secteur Luceville. Gratuit pour membres des clubs partenaires. 12 places disponibles. Inscription obligatoire avant le 14 septembre. Début : 19 septembre. Responsables : Gisèle 418 739-5606 et Annie Lechasseur, 418 775-4144 # 225.
4. **MERCREDI - ZUMBA adapté**, 13 h 45 à 15 h - 12 semaines Centre communautaire, secteur Ste-Luce-sur-Mer. Inscription obligatoire avant le 11 septembre. Responsable: Isabelle Bourget, 418 722-6772, 418 750-8120 ou Gisèle 418 739-5606.
5. **MERCREDI - YOGA adapté**, 9 h 45 à 11 h, pavillon des loisirs. Inscription obligatoire. Responsable : Chantal Perreault, 418 730-1934.
6. **JEUDI - JEUX RÉCRÉATIFS / pétanque sur tapis, pétanques-atout, baseball-poches, cerceaux-chaises.** 13 h 30 - 16 h, centre communautaire Gabriel-Nadeau, Ste-Luce-sur-Mer. Responsables : Wilfrid Perreault et Claire Gagnon.
7. **JEUDI / CARTES.** 19 h - 21 h au local, secteur Luceville. Responsable: Denise Dionne

Prenez note que les activités du calendrier régulier sont **GRATUITES pour les membres du Club de Luceville et membres des clubs associés au Carrefour 50.** Pour les non membres : 1^{ère} séance gratuite; 5 \$ par activité ou 25 \$ pour la saison de septembre à décembre.

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2017-2018

Dimanche le 10 septembre 2017 : Nous débiterons l'année par un **brunch** de 11 h à 13 h, suivi de danse de 13 h à 16 h avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Keven Desrosiers.

Dimanche le 15 octobre 2017 : **Brunch** de 11 h à 13 h au Centre Gabriel-Nadeau suivi de danse de 13 h à 16 h, avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Keven Desrosiers.

Dimanche le 19 novembre 2017 : **Brunch** de 11 h à 13 h au Centre Gabriel-Nadeau suivi de danse de 13 h à 16 h, avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Keven Desrosiers.

Dimanche le 17 décembre 2017 : **Buffet de Noël** de 11 h à 13 h au Centre Gabriel-Nadeau, suivi de danse de 13 h à 16 h avec les musiciens Jean-Yves Cayouette et Keven Desrosiers.

Pour informations : Micheline Trudel 418 739-3214

Bienvenue!

CERCLE DE FERMÈRES DE SAINTE-LUCE

Notre première réunion se tiendra le **mardi 12 septembre 2017 à 19 h 30** à la bibliothèque de Sainte-Luce, 1 rue Langlois. À noter que notre réunion mensuelle se tient toujours le **2^e mardi du mois**. Si vous êtes intéressées par les arts textiles et les activités sociales, il nous fera plaisir de vous accueillir au sein de notre Cercle.

Le **3^e lundi du mois**, il y aura un atelier à la bibliothèque de Sainte-Luce à 13 h 30. Nous expliquerons et pratiquerons diverses techniques d'artisanat.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Lisette Gagnon 418 739-3713

Bibiane Desrosiers 418 739-3391

Pierrette Ross 418 739-3127

Marie-Claude Goulet 418 739-3790

Nancy Forrest 418 739-3223



Cercle de Fermières
de Sainte-Luce

Cours - Automne 2017

ESCRIME

Session d'automne 2017 Sainte-Luce

(Du 13 septembre au 20 décembre)

Ayant développé une structure solide depuis près de 10 ans à Rimouski, le club d'Éscrime les Pirates de l'Est a pour ambition de développer une structure régionale à ce sport qui gagne à être connu. Ayant débuté depuis l'an dernier à St-Anaclet, nous arrivons maintenant avec grand plaisir à Sainte-Luce pour une 2^e année.

Lieu : 1, rue Langlois, Centre Gabriel-Nadeau

Quand : Mercredi de 18 h à 19 h 30

Âge : Par groupe d'âge - (7-10 ans) - (10 à 13 ans) - (14 ans et plus)

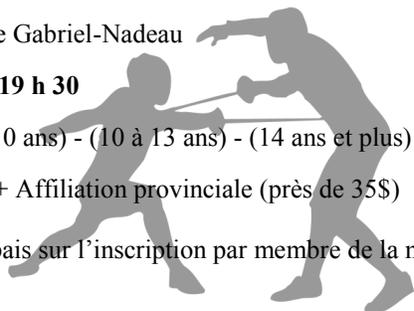
Tarif : 130\$ pour la session + Affiliation provinciale (près de 35\$)

Rabais Famille : 20% de rabais sur l'inscription par membre de la même famille

Équipement fourni : Nous fournissons l'équipement d'escrime!

Le 13 septembre sera consacré à une séance d'information, soyez les bienvenus!

Informations : kennvescrime@hotmail.com



COURS DE CARDIO-MUSCU AUTOMNE 2017



Sur musique rythmée avec bande élastique

Quand?

- Session 1 : 11 septembre au 30 octobre 2017 (8 semaines)

- Session 2 : 31 octobre au 21 décembre 2016 (8 semaines)

Lundis - 15 h 45 à 16 h 45

Mardis et jeudis - 18 h 15 à 19 h 15

Où?

Gymnase de l'école Bois-et-Marées (Secteur Luceville)

Coût par session?

50 \$ / 1 cours / semaine ou 70 \$ / 2 cours / semaine

Informations: Louise Gagné
Tel.: 418 739-5034



ÉCOLE DE MIEUX-ÊTRE
CHANTY
Pour trouver l'équilibre

COURS DE DANSE

J'offrirai des cours de danse de ballet classique et de jazz à Sainte-Luce à l'automne 2017. Je danse depuis que je suis très jeune et la danse est devenue pour moi une passion. J'aimerais partager le monde merveilleux de la danse avec vous, tout en s'amusant. Merci et au plaisir de vous voir en grand nombre !

INFORMATIONS

Âge : pour les 5 à 10 ans

Type de danse : ballet jazz et ballet classique

Nombre minimum et maximum d'inscriptions :
7 à 12 enfants

Durée : cours d'une heure

Date : tous les lundis du 18 septembre au 11 décembre

Heure : 18 h à 19 h

Professeurs : Marie Tremblay (12 ans d'expérience en danse)

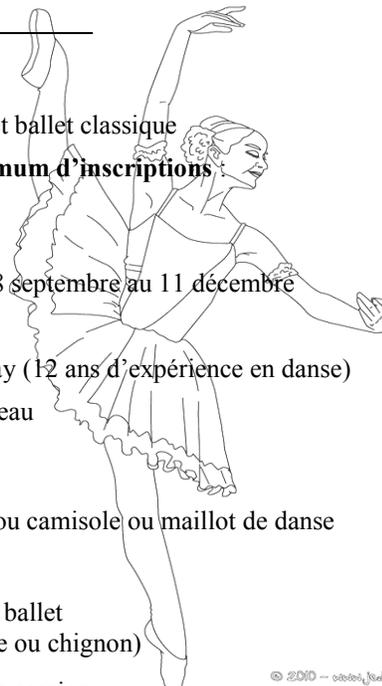
Lieu : Centre Gabriel-Nadeau
1, rue Langlois

Habillement requis :

Chandail manche courte ou camisole ou maillot de danse
Cuissard ou leggings
Pied nu pour le jazz
Bas ou chaussons pour le ballet
Cheveux attachés (couette ou chignon)

Coût : 65 \$ par enfant pour la session
Pour informations ou inscriptions, contactez :
Marie Tremblay : 418 739-5515, Cellulaire : 418 509-2725

La date limite pour s'inscrire est le 13 septembre 2017



© 2010 - artist, jessie



LES LUNDIS

de 19H00-20H30

DU 18 SEPTEMBRE
AU 4 DÉCEMBRE

Cours de YOGA
pour tous
SAINTE-LUCE

Comment intégrer la discipline du yoga

CHANTAL PERREULT
PROFESSEUR CERTIFIÉ ETY
418-730-1984

HOCKEY BOULE À SAINTE-LUCE!

La municipalité de Sainte-Luce souhaite offrir à nouveau du hockey boule aux jeunes de Sainte-Luce une fois par semaine au Gymnase. En partenariat avec des municipalités environnantes, il y aura possibilité de matchs durant la saison!

Âge : 6 à 10 ans et 11 à 14 ans Coût : 20 \$ / enfant / automne - (Chandail compris)

Lieu : Gymnase (Centre Gabriel-Nadeau), 1, rue Langlois

Date : Tous les jeudis à partir du 21 septembre jusqu'au 7 décembre de 18 h 30 à 19 h 30.

Matériel requis : Bâton de hockey, gants (facultatif), équipements de gardiens disponibles



Intéressé(e) à jouer ou à « coacher »? Donne ton nom au 418 739-4420 #4

LA CLASSIQUE DE SAINTE-LUCE

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017

CENTRE GABRIEL-NADEAU

1, RUE LANGLOIS, SAINTE-LUCE



**ANIMATION
JEUX
GONFLABLES**

5 KM / 10 KM

10\$ EN PRÉINSCRIPTION
DÉPART: 10 H 00

1 KM - COSTUMÉ

12 ANS ET MOINS
GRATUIT
DÉPART: 9 H 30



LA CLASSIQUE DE
SAINTE-LUCE

INFORMATIONS
418 739-4420 POSTE 4
MATHIEU TRUCHON

CORPORATION
DES LOISIRS
DE SAINTE-LUCE



Desjardins
Caisse de la Rivière Neigette
Coopérer pour créer l'avenir

COGECO
Passer en mode épatant

1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0 • Téléphone : 418 739-4317 • Télécopieur : 418 775-4888
Courriel : sainte-luce@sainteluce.ca • Site Web : <http://sainteluce.ca>